

**Détermination du conseil communal sur le postulat du 19 mai 2022 intitulé « Mise à disposition et nouveaux emplacements pour défibrillateurs »**

---

La commune de Romont a acté directement le postulat de M. Morel en inscrivant au budget 2023 un montant pour l'achat de quatre défibrillateurs qui seront installés sur le territoire de la commune de Romont.

Un inventaire des installations présentes sur tout le territoire a été effectué. Des contacts ont été établis avec des entreprises disposant d'un défibrillateur interne afin qu'ils les mettent à disposition 24h/24 à l'extérieur des bâtiments. Aujourd'hui, trois entreprises ont accepté la proposition de la commune de Romont. Le service technique poursuit son travail d'investigation auprès des entreprises de la commune.

Les quatre défibrillateurs achetés seront installés à des endroits stratégiques de la commune, à savoir

- Hôtel de Ville, Rue du Château 112.
- Centre sportif de Bossens, La Vignetta 1.
- Fromagerie Romontoise, Impasse de la Maladaire 2.
- Place de la Gare.

Les défibrillateurs suivants seront mis à disposition 24h/24 par des entreprises sous la forme d'un partenariat public/privé :

- Garage Elite, Route de la Bocheferra 9.
- Epicentre, Route d'Arruffens 31.
- Corporation Glâne-Farzin, Route des Trois Sapins 42.

La centrale unitaire 144 annonce, au 24 mars 2023, onze défibrillateurs sur le territoire de la commune de Romont, qui ont pour l'essentiel un usage privé.

Un élément important concerne le processus de secours et l'intervention des premiers répondants, (First Responders). La commune souhaite encourager la population à s'investir dans cet engagement.

Une formation/ information aux citoyens·ennes sera organisée par la commune, en collaboration avec la société qui sera choisie pour fournir les défibrillateurs.

Liens utiles : <https://www.h-fr.ch/nos-specialites/nos-specialites-medicales/144>

Avril 2023

Le conseil communal

Annexe

- carte emplacements voir au verso →

**Carte des emplacements des défibrillateurs**